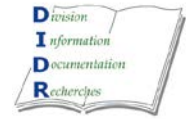


1^{er} mars 2017



Les manifestations estudiantines à N'Djamena du 9 mars 2015 et du 4 et 6 février 2016

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Résumé : Les trois manifestations qui se sont déroulées au Tchad pour protester contre différentes mesures prises par les autorités ont toutes été violemment réprimées par les autorités.

Abstract: The three demonstrations that took place in Chad to protest against various measures taken by the authorities were all violently repressed by the authorities.

1. Les manifestations du 9 mars 2015 pour protester contre la décision du gouvernement de rendre obligatoire le port du casque pour les motocyclistes

Les manifestations estudiantines contre la mesure prise par les autorités tchadiennes de rendre à nouveau obligatoire à compter du 1^{er} mars 2015¹ le port du casque, dont le prix avait augmenté en conséquence², ont été violemment réprimées par les forces de l'ordre³.

Elles ont débuté le 2 mars mais le plus grand rassemblement a eu lieu le 9 mars, où la situation a dégénéré et s'est soldée par au moins trois morts et de nombreuses arrestations de manifestants⁴ par les forces de l'ordre qui comprenaient les membres du Groupe mobile d'intervention de la police (GMIP) et la garde nationale⁵. Au cours de cette journée le jeune Hassan P. Daoud, étudiant en deuxième année de sciences juridiques et politiques à l'université de N'Djamena a été abattu à la station de bus d'Arlem par les forces de l'ordre⁶.

Plusieurs associations de la société civile tchadienne sont montées au créneau pour dénoncer le caractère disproportionné de la répression comme en témoigne le communiqué de la Coalition tchadienne *Trop c'est trop*, intitulé « Halte aux massacres de nos enfants », qui demandait aux autorités de lever cette mesure et faisait valoir que « *les agents de sécurité intérieure ont utilisé une force disproportionnée non seulement sur les élèves, mais aussi sur les étudiants qui étaient en examen à la faculté occasionnant du coup trois morts et des blessés graves. Ils ont également procédé à des arrestations d'élèves et d'étudiants qui se trouvaient à leur domicile privé ainsi que ceux se trouvant dans des bus* »⁷.

Cette situation a entraîné le 10 mars 2015⁸, la fermeture pendant plusieurs jours des écoles et universités de N'Djamena qui n'ont rouvert leurs portes que le 18 mars suivant⁹.

De nombreuses bavures ont été, en effet, commises par les forces de l'ordre¹⁰ qui ont fait un usage excessif de la force, lors de la répression de ses manifestations¹¹.

¹ Une telle mesure avait déjà été prise successivement en 2004 mais sans application effective, puis en 2012 où elle a été levée pour des raisons de sécurité, en particulier à cause de la menace Boko-Haram. Cf. *Agence France-Presse (AFP)*, « Tchad: le port du casque de sécurité à nouveau obligatoire », 08/02/2015 ; *Le blog du Geek du sud*, « Rebelote, le port du casque pour les motocyclistes s'impose à N'Djamena ! », 12/03/2015.

² *AFP*, « Tchad : arrestation d'une trentaine d'étudiants préparant une grève », 13/08/2015 ; *Jeune Afrique*, « Tchad : onze policiers arrêtés après la répression d'une manifestation d'étudiants », 17/03/2015

³ *Amnesty International (AI)*, *Amnesty International Report 2016/17 - The State of the World's Human Rights - Chad*, 22/02/2017 ; Département d'Etat américain (USDOS) *Country Report on Human Rights Practices 2015 - Chad*, 13/04/2016 ; *RFI*, « Tchad: une vidéo montrant des violences policières crée l'émotion », 14/03/2015 ; *Global Voices*, « Why Students in Chad are Protesting and It's not Just About the Helmet Law », 13/03/2015 .

⁴ Pas moins d'une cinquantaine d'étudiants ont été interpellés ce jour-là. Cf. *Jeune Afrique*, « Tchad : onze policiers arrêtés après la répression d'une manifestation d'étudiants », art. cit.

⁵ *France 24- Les Observateurs*, « Les jeunes Tchadiens s'enflamment contre l'obligation de porter le casque », 10/03/2015 ; Département d'Etat américain (USDOS), *op. cit.*

⁶ *Makaila.fr*, « Tchad: la mort de l'étudiant Hassan ne sera pas fortuite », art. cit.

⁷ *Makaila.fr* « Massacre d'élèves au Tchad: Trop c'est Trop en colère dit halte! », 09/03/2015

⁸ *Jeune Afrique*, « Tchad : fermeture des écoles et universités après une manifestation étudiante meurtrière », 10/03/2015

⁹ *Jeune Afrique*, « Tchad : fermeture des écoles et universités après une manifestation étudiante meurtrière », 10/03/2015 ; *RFI*, « Tchad: Déby plaide pour la réouverture des écoles et universités », 18/03/2015 ; *Times24*, « Tchad : Idriss Déby face aux étudiants et Boko Haram. » 11/03/2015

¹⁰ *RFI*, « Tchad: Déby plaide pour la réouverture des écoles et universités », art. cit. ; *Jeune Afrique*, « Tchad : onze policiers arrêtés après la répression d'une manifestation d'étudiants », art. cit.

¹¹ *RFI*, « Tchad: Déby plaide pour la réouverture des écoles et universités », art. cit.

Le 13 mars 2015, une information judiciaire a été ouverte¹² par le parquet de N'Djamena sur la mort d'au moins un étudiant et les violences dont il aurait fait l'objet ainsi que sur une vidéo qui circule sur Internet dans laquelle on voit des policiers du Groupe mobile d'intervention de la police (GMIP) battre des jeunes et les soumettre à des traitements humiliants et dégradants¹³.

Selon le rapport du Département d'Etat américain, le procès de 14 officiers du GMIP accusés de « violence illégitime et blessures intentionnelles » qui s'est ouvert à cette date, a abouti à la condamnation le 20 mai 2015 de huit policiers à des peines d'emprisonnement de six mois et à des amendes de 50 000 francs CFA (76 euros)¹⁴. Les six autres officiers ont été libérés. Aucune accusation, cependant, n'a été portée contre le commandant du GMIP qui a ordonné l'utilisation d'une force excessive contre les manifestants, provoquant une grève des avocats représentant les étudiants¹⁵. L'avocat du GMIP, Adoum Moussa, s'est également plaint du fait que le commandant du GMIP n'ait pas été inculpé, étant donné que les agents inculpés ont tous affirmé qu'ils agissaient sous ses ordres¹⁶.

2. Les manifestations à N'Djamena du 4 et du 6 février 2016

Le 4 février 2016, une manifestation a été organisée par le Collectif des associations et mouvements des jeunes du Tchad (CAMOJET)¹⁷ à la suite de la suspension pour les trois ans à venir de l'intégration à la fonction publique des nouveaux diplômés, prévue par la loi de finances de 2016. Le sit-in d'une centaine de jeunes diplômés venus protester contre cette mesure devant le ministère de l'Education nationale situé dans la capitale tchadienne a été violemment dispersé par la police anti-émeute¹⁸.

Le 6 février 2016, une marche pacifique a été organisée par le CAMOJET pour protester contre la réaction violente des forces de l'ordre lors du sit-in du 4 février¹⁹ et pour dénoncer "la répression de toutes formes de violences dont (la jeunesse) est victime depuis 25 ans"²⁰. Les manifestants, dont la plupart sont membres dudit Collectif ont été rapidement dispersés par les forces de l'ordre et 23 personnes ont été arrêtées et emmenées au commissariat central de N'Djamena pour y être interrogés par la police judiciaire²¹. Au bout de deux jours de détention, ils ont été finalement relâchés²².

Dans un communiqué du CAMOJET daté du 13 mars 2016²³, Gamo Rémy Secrétaire général dudit Collectif et qui a également été arrêté le 6 mars, fait valoir qu'ils ont été mis dans une cellule « de 2 mètres carrés dans laquelle se trouvaient déjà 15 détenus » et qu'ils ont été aspergés avec « du gaz lacrymogène »²⁴. Il indique « qu'il compte

¹² *Jeune Afrique*, « Tchad : onze policiers arrêtés après la répression d'une manifestation d'étudiants », art. cit.

¹³ On y voit des policiers en treillis – avec l'uniforme du Groupement mobile d'intervention de la police (GMIP) – maltraitant des élèves torse nus arrêtés lors de la manifestation, les obligeant à se rouler dans le sable avant de leur donner des coups de fouet. Cf. *Ibid*; Voir également les deux vidéos *op. cit*.

¹⁴ Département d'Etat américain (USDOS), *op. cit*.

¹⁵ Département d'Etat américain (USDOS), *op. cit*.

¹⁶ Département d'Etat américain (USDOS), *op. cit*.

¹⁷ *VOA Afrique*, « Tchad : manifestation samedi contre "la répression de la jeunesse », 05/02/2016

¹⁸ *Ibid*.

¹⁹ *Jeune Afrique*, « Tchad : deux manifestations de jeunes réprimées en une semaine à N'Djamena », 08/02/2016

²⁰ *Tchadinfo.com*, « Camojet dresse le bilan de la marche pacifique du 06 février », 15/02/2016; *Africatime.com*, « Libération d'une vingtaine de manifestants arrêtés samedi », 08/02/2016

²¹ *Jeune Afrique*, « Tchad : deux manifestations de jeunes réprimées en une semaine à N'Djamena », art. cit. ; *Jeune Afrique*, « Tchad : une vingtaine de personnes arrêtées lors d'une manifestation », 06/02/2016; *Tchadinfo.com*, « Camojet dresse le bilan de la marche pacifique du 06 février », art. cit. ; *Africatime.com*, « Libération d'une vingtaine de manifestants arrêtés samedi », art. cit.

²² Leur détention a duré deux jours : soit du Samedi 6 mars au Lundi 8 mars 2016, date à laquelle ils ont été libérés. Cf. *Africatime.com*, « Libération d'une vingtaine de manifestants arrêtés samedi », *op. cit*.

²³ *Tchadinfo.com*, « Société : Camojet dresse le bilan de la marche pacifique du 06 février », art. cit.

²⁴ *Ibid*.

intenter une action en justice contre les auteurs des tortures qu'ont subies les membres du bureau exécutif et les quelques leaders des organisations des jeunes qui ont été arrêtés le 6 février dernier »²⁵.

Toutefois si aucune information concernant cette action en justice n'a pu être recueillies par la Division de l'information, de la documentation et des recherches (DIDR) parmi l'ensemble des sources publiques consultées en français et en anglais, il n'en demeure pas moins que le récent rapport mondial d'Amnesty International publié le 22 février 2017²⁶ indique en effet que « dix-sept manifestants pacifiques ont été arrêtés à N'Djamena et ont été détenus pendant deux jours au siège de la police judiciaire où ils ont été battu et du gaz à lacrymogène a été répandu dans leur cellule. Au moins deux d'entre eux ont dû être admis à l'hôpital en soins intensifs»²⁷.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Amnesty International (AI), *Amnesty International Report 2016/17 - The State of the World's Human Rights - Chad*, p.441-444, *op. cit.*

²⁷ *Ibid.*

Bibliographie

[Sites web consultés le 01/03/2017]

Rapports/Etudes

Amnesty International (AI), Amnesty International Report 2016/17 - The State of the World's Human Rights - Chad, 22/02/2017

http://www.ecoi.net/local_link/336456/466067_en.html

Département d'Etat américain (USDOS) Country Report on Human Rights Practices 2015 – Chad, 13/04/2016

http://www.ecoi.net/local_link/322475/448250_en.html

Médias

Tchadinfo.com, « Camojet dresse le bilan de la marche pacifique du 06 février », 15/02/2016

<http://www.journaldutchad.com/article.php?aid=8600>

Tchadinfo.com, « Camojet dresse le bilan de la marche pacifique du 06 février », 15/02/2016

<http://www.journaldutchad.com/article.php?aid=8600>

Tchadinfo.com, « Société : Camojet dresse le bilan de la marche pacifique du 06 février », 13/02/2016

<http://tchadinfos.com/politique/societe-camojet-dresse-le-bilan-de-la-marche-pacifique-du-06-fevrier/>

Jeune Afrique, « Tchad : deux manifestations de jeunes réprimées en une semaine à N'Djamena », 08/02/2016

<http://tchadoscopie.over-blog.com/2016/02/tchad-pourquoi-les-jeunes-sont-ils-descendus-dans-la-rue.html>

Africatime.com, « Libération d'une vingtaine de manifestants arrêtés samedi », 08/02/2016

<http://www.journaldutchad.com/article.php?aid=8542>

Jeune Afrique, « Tchad : une vingtaine de personnes arrêtées lors d'une manifestation », 06/02/2016

<http://www.jeuneafrique.com/depeches/300349/politique/tchad-vingtaine-de-personnes-arretees-lors-dune-manifestation/>

VOA Afrique, « Tchad : manifestation samedi contre "la répression de la jeunesse», 05/02/2016

<http://www.voaafrique.com/a/tchad-manifestation-samedi-contre-la-repression-de-la-jeunesse/3178295.html>

AFP, "Tchad : arrestation d'une trentaine d'étudiants préparant une grève", 13/08/2015

<http://www.journaldutchad.com/article.php?aid=7791>

Jeune Afrique, « Tchad : onze policiers arrêtés après la répression d'une manifestation d'étudiants », 17/03/2015 <http://www.jeuneafrique.com/228265/politique/tchad-onze-policiers-arr-t-s-apr-s-la-r-pression-d-une-manifestation-d-tudiants/>

RFI, «Tchad: Déby plaide pour la réouverture des écoles et universités », 18/03/2015 <http://www.rfi.fr/afrique/20150318-tchad-idriss-deby-plaide-reouverture-ecoles-universites-ndjamena->

France 24- Les Observateurs, « Tabassage au Tchad : une victime raconte son calvaire », 17/03/2015 <http://observers.france24.com/fr/20150317-video-tchad-tabassage-police-torture-etudiants>

RFI, « Tchad: une vidéo montrant des violences policières crée l'émotion », 14/03/2015 <http://www.rfi.fr/afrique/20150314-video-tchad-interrogations-violences-policieres-etudiants/>

Global Voices, «Why Students in Chad are Protesting and It's not Just About the Helmet Law», 13/03/2015 <https://globalvoices.org/2015/03/13/why-students-in-chad-are-protesting-and-its-not-just-about-the-helmet-law/>

Times24, «Tchad : Idriss Déby face aux étudiants et Boko Haram.» 11/03/2015 <http://times24.info/tchad-idriss-deby-face-aux-etudiants-et-boko-haram/>

Jeune Afrique, «Tchad : fermeture des écoles et universités après une manifestation étudiante meurtrière », 10/03/2015 <http://www.jeuneafrique.com/226471/societe/tchad-fermeture-des-ecoles-et-universites-apr-s-une-manifestation-tudiante-meurtriere/>

France 24- Les Observateurs, « Les jeunes Tchadiens s'enflamment contre l'obligation de porter le casque », 10/03/2015 <http://observers.france24.com/fr/20150310-lycee-universite-tchadiens-manifestation-violences-echauffourees-police-port-casque-moto-obligatoire-ndjamena>

Makaila.fr [site d'information], « Tchad: la mort de l'étudiant Hassan ne sera pas fortuite », 09/03/2015 <http://www.makaila.fr/2015/03/tchad-communique-de-l-union-des-etudiants-tchadiens.html>

Makaila.fr, « Massacre d'élèves au Tchad: Trop c'est Trop en colère dit halte! », 09/03/2015 <http://www.makaila.fr/2015/03/massacre-d-eleves-au-tchad-trop-c-est-trop-en-colere-dit-halte.html>

AFP, « Tchad: le port du casque de sécurité à nouveau obligatoire », 08/02/2015 <http://oeildafrique.com/tchad-le-port-du-casque-de-securite-nouveau-obligatoire/>

Autres

Le blog du Geek du sud, « Rebelote, le port du casque pour les motocyclistes s'impose à N'Djamena! », 12/03/2015 <http://lacoquette.mondoblog.org/2015/03/12/rebelote-le-port-du-casque-pour-les-motocycliste-simpose-a-ndjamena/>

Youtube, « L'armée tchadienne maltraite les manifestants », 12/03/2015 par Nguebla Makaila <https://www.youtube.com/watch?feature=youtu.be&v=uVHecBaj-k0&app=desktop>

Facebook de ABDELKERIM YACOUB KOUNDOUGOUMI, activiste politique et militant des Droits de l'Homme, vidéo postée le également la vidéo postée le 13/03/2015 <https://www.facebook.com/KOUNDOUGOUMI/videos/10152825510987857/>